

DOCELLES

EDITO DU MAIRE

Chères Docelloises,
Chers Docellois,

Le 15 Mars 2020, vous avez accordé votre confiance à ma liste " DOCELLES A VENIR ", je vous en remercie.

Nous ferons en sorte de la conserver durant les 6 années à venir.

L'année 2020 restera une année exceptionnelle et à graver dans nos mémoires, de par le contexte particulier lié au COVID 19 qui a rendu effectivement les premières semaines de transition entre les 2 équipes municipales difficiles, avec la nécessité de s'adapter constamment à des directives de l'Etat fluctuantes en raison du peu de connaissances sur ce nouveau virus.

Depuis le 15 mars, l'action municipale ne s'est jamais arrêtée, il a fallu gérer la crise, adapter les protocoles, anticiper les événements, appliquer les mesures de protection et de prévention, assurer le déconfinement, distribuer des masques, assurer les actes administratifs, installer les nouveaux élus, mettre en place les commissions obligatoires et commissions de travail et jusqu'à ce jour, avec comme priorité première de protéger les habitants, les personnels communaux, et les enseignants.

Comme toutes les collectivités territoriales, je ne vous cache pas l'inquiétude, que nous pouvons avoir, tant sur le plan économique et social, que sur une baisse des dotations.

Mais nous gardons espoir et mettrons tout en œuvre, même si nous devons changer nos priorités, afin de permettre à nous, Docelloises et Docellois de bien vivre dans notre village.

Séparés physiquement, ce confinement nous a fait prendre conscience du bien-fondé de l'entité communale, lieu des solidarités, des attentions, des rapprochements. Qu'il était important, utile, de porter attention aux autres. Par ailleurs, cet état de fait a permis de faire découvrir à bien des citoyens les vertus du monde rural. Soyons heureux de pouvoir vivre dans un cadre de vie préservé. C'est à la fois une chance et un défi que nous sommes prêts à relever.

Le retard à l'installation des nouveaux conseils, avec l'approche de l'été, a accéléré le calendrier des échéances mais pour autant cela n'a pas empêché la nouvelle équipe de se mettre au travail et de s'engager dans ses responsabilités. C'est une équipe motivée, dynamique, qui est à votre service et votre écoute pour le bien de votre commune, et je sais que je peux compter sur chaque femme et chaque homme qui la compose.

Contenu de ce flash :

- ✓ Edito du Maire
- ✓ Organisation
- ✓ Informations
- ✓ Prévention
- ✓ Sensibilisation
- ✓ Sécurité - Salubrité
- ✓ Civisme
- ✓ Animations
- ✓ Services
- ✓ A Noter
- ✓ Bons gestes et réflexes
- ✓ N° utiles

La capacité de chacun à faire un effort individuel en restant prudent et en continuant d'appliquer les gestes barrières pour le bien de tous, c'est cela aussi qui fait la force d'une commune.

Enfin, un remerciement particulier à mon prédécesseur, Christian TARANTOLA pour la confiance qu'il m'a accordé pendant mes 2 mandats et d'avoir accepté de gérer le confinement avec les 2 équipes municipales.

Bel été à toutes et tous.

Votre Maire
Alain WOIRGNY

ORGANISATION

Alain WOIRGNY - Maire



- Correspondant Défense
- Gestion des agents techniques communaux
- Audience des habitants possibles les mardis matin et jeudis matin (sauf autres obligations prioritaires) de 10H30 à 12H
- Contacts : 06.24.97.33.64 - mairie.docelles@wanadoo.fr

Béatrix LETOFFE - 1ère Adjointe



- Travaux, Urbanisme, Cadre de vie, Développement Durable
- Responsable du planning des salles
- Déléguée à la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges
- Permanence : les jeudis de 16H30 à 18H30
- Contact : bletoffe.mairiedocelles@gmail.com

Gilles DEMONDION - 2ème Adjoint



- Finances, Développement du Commerce et de l'Artisanat
- Permanence : les lundis de 10H30 à 12H

Sandrine PARMENTIER - 3ème Adjointe



- Communication, Vie Associative, Solidarité et Sécurité Citoyenne
- Contact : sparmentier.mairiedocelles@gmail.com

Jérôme OLIOT - 4ème Adjoint



- Gestion du personnel communal, périscolaire, cantine, garderie
- Coordinateur entre les différentes structures scolaires et périscolaires, petite enfance de la commune
- Contact : oliot.jerome@orange.fr

Permanence d'élus en mairie : Samedi 25 Juillet de 10H30 à 12H

Pas de permanence d'élus en Août de planifiée

INFORMATION – PREVENTION – SENSIBILISATION SANITAIRE

- COVID-19 – Passons un bon été avec les bons réflexes !

L'état d'urgence est levé depuis le 10 juillet 2020 mais **le virus circule toujours**.

La pandémie est contenue, maîtrisée mais pas terminée.

Nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières et de distanciation physique.

Le port du masque dans les lieux publics clos devrait être obligatoire à compter du 20 juillet prochain.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

- Canicule et fortes chaleurs

Selon les dernières informations de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), la prochaine saison estivale pourrait présenter des conditions plus chaudes que la normale, propice à la survenue de "vagues de chaleur".

Vous pouvez consulter librement le plan national canicule 2017 sur le site du Ministère de la Santé via le lien : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>.

Enfin, des informations préventives et des dépliants sont disponibles sur le site de Santé Publique France en consultant ce lien : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2020/canicule-et-fortes-chaleurs-une-surveillance-et-des-mesures-de-prevention-adaptees-au-contexte-epidemie-de-la-covid-19>.

<https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>

- Avec l'été, nos « amis » les moustiques font leur réapparition !

Dans le cadre du décret n°2019-258 du 29 Mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles qui a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte antivectorielle (LAV), un programme de surveillance, qui a pour but de suivre la dynamique des populations de moustiques comme le moustique tigre, a été mis en place. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, les missions de surveillance relèvent de la compétence réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en coopération avec les départements, que le moustique tigre y soit implanté ou non.

Pour s'informer sur le moustique tigre, signaler sa présence, un portail existe : www.signalement-moustique.fr

INFORMATION – PREVENTION – SENSIBILISATION SANITAIRE - Suite

- La tactique anti-tiques

De mai à octobre, nous sommes davantage exposés aux morsures de tiques. Des gestes simples permettent d'éviter une éventuelle infection par la bactérie Borrelia, responsable de la maladie de Lyme.

Retrouvez les conseils de prudence via le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>

- Sécheresse : le Préfet alerte !

La préfecture des Vosges fait savoir que les dernières pluies orageuses n'ont pas suffi pour combler le déficit pluviométrique global qui perdure dans les Vosges. Une baisse générale des débits des cours d'eau vosgiens est observée, que ce soit dans les bassins versants de la Meuse, de la Moselle ou de la Saône.

L'eau constitue un bien commun, dont il appartient à chacun de préserver la ressource.

A ce stade, les principales mesures de prévention que l'on peut retenir, pour les particuliers :

- ✓ Contrôler les installations sanitaires (plomberie, chasses d'eau, robinets...) et faire les travaux en conséquence ;
- ✓ Privilégier les douches aux bains ;
- ✓ Ne plus remplir les piscines d'une capacité supérieure à 1 mètre cube ;
- ✓ Ne plus nettoyer les véhicules en dehors des stations professionnelles ;
- ✓ Ne plus nettoyer les terrasses et façades en dehors du cadre d'exercice des professionnels ;
- ✓ Arroser son jardin potager avant 9h00 ou après 20h00, en privilégiant un arrosage manuel et idéalement en profitant de la récupération des eaux de toiture ;
- ✓ Utiliser des techniques alternatives à l'arrosage quotidien des jardins, comme le paillage ou le binage, etc...

Nous comptons sur vous.

Les membres de la commission du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
se tiennent si besoin à votre disposition :

SECURITE - SALUBRITÉ

- Feu de forêt, les prévenir et s'en protéger

1 feu de forêt sur 2 est la conséquence d'une imprudence. Aussi, adopter les bons gestes est primordial pour préserver notre patrimoine forestier et nos belles forêts Vosgiennes.

Ni feu, ni barbecue, pas de cigarette, pas de travaux sources d'étincelles, pas de combustibles contre la maison.

En fonction du contexte, des **amendes** et des **peines de prison** plus ou moins lourdes sont prévues par la justice.

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte au 112 ou 18.

Rendez-vous sur : www.feux-foret.gouv.fr

- Déchets verts, dépôt sauvage

Selon l'Article 84 « Elimination des déchets », Règlement Sanitaire Départemental des Vosges (RSD 88 – arrêté préfectoral), il est indiqué que **tout dépôt sauvage d'ordures au de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.**

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Les mauvaises herbes, résidus de tonte, branches ou feuilles mortes sont des déchets ménagers. Il est donc interdit de les brûler dans son jardin tout comme les dépôts sauvages observés malheureusement sur la commune régulièrement.

Attention, ces manquements peuvent être punissables par la loi.

A toutes fins utiles, de nouveaux horaires sont mis en place sur les déchèteries du SICOVAD pour la période allant du 06 juillet inclus au 27 septembre inclus.

<https://www.sicovad.fr/Actualites/Nouveaux-horaires-en-decheteries-06-juillet-00385.html>

- Affouages

Porter des chaussures de sécurité, un pantalon anti-coupure, un casque de protection et des gants, indiquer à un proche l'endroit où l'on se trouve, mettre son véhicule dans le sens du départ, ne pas obstruer les chemins forestiers sont autant d'informations nécessaires pour se prémunir de tout éventuel accident.

- Vacances tranquilles

Vous allez bientôt vous absenter, et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile, via l'Opération Tranquillité Vacances (OTV). Pour bénéficier de ce dispositif, il faut en faire la demande 2 jours minimum avant votre départ.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne sur : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/A-votre-domicile/Zen-en-vacances-Beneficiez-de-l-Operation-Tranquillite-Vacances>

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter directement la Gendarmerie de Bruyères au 03.29.50.10.17.

- Arnaques, soyez vigilant !

Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) :

Des arnaques liées au Coronavirus, à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, rénovation énergétique, annuaires professionnels, livraison de marchandises, dépannage à domicile et bien d'autres encore.....

Malheureusement, les arnaqueurs ont une grande imagination ! Alors soyez vigilant.

La DGCCRF a pour mission d'enquêter sur ces arnaques et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur afin qu'il ne se laisse pas abuser. Retrouvez ci-dessous les conseils pour vous prémunir des principales pratiques identifiées par nos services

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques>

CIVISME

En cette période estivale propice au repos, à la tranquillité gage du bien-être et du bien-vivre, il est nécessaire de rappeler quelques règles comme :

- **Les déjections canines** : souhaitant offrir aux villageois des espaces verts propres agréables, la Mairie rappelle qu'elle met à la disposition des propriétaires de chiens des canisettes et des sacs à différents endroits dans la commune. Vous aimez votre commune, ramassez les crottes de son chien, ce n'est pas très compliqué et ce sera très apprécié !

- **Les aboiements** : s'il est toléré que votre chien aboie pour garder votre propriété, sachez que des aboiements intempestifs sont considérés comme trouble du voisinage et peuvent faire l'objet de plainte et d'amendes.

- **Les travaux de bricolage** : un arrêté préfectoral N°2001 E 1962 du 13 juillet 2001 régit les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage. Ces travaux ne peuvent être effectués que dans la limite de certains créneaux horaires que voici :
 - ✓ **Les jours ouvrables** : de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
 - ✓ **Les samedis** : de 9H à 12H et de 15H à 19H
 - ✓ **Les dimanches et jours fériés** : de 10H à 12H

En cas de non-respect, il peut vous en coûter un rappel à loi sans frais qui peut être suivi d'une amende.

ANIMATIONS DU VILLAGE



Comme partout, les activités, animations, ont été mises en sommeil ces derniers mois mais tout doucement, nous allons les retrouver comme **les marchés du terroir** !

L'OMSCL de Docelles, sous la présidence de son nouveau Président, Richard MICHEL, élu lors de l'Assemblée Générale de l'Association, le 26 juin dernier et l'ensemble de ses membres sont heureux de pouvoir vous proposer cette animation estivale.

Cette année, ce ne sont pas moins de 15 exposants qui vont venir proposer leurs produits pour « Les Marchés du Terroir de Docelles 2020 ».

L'accès au site LANA étant impossible en raison de la reprise des travaux dont nous vous reparlerons dans une prochaine publication, les marchés se tiendront les vendredis de Juillet et Août aux abords de la salle Multi-activités. Nous attendons votre visite les vendredis :

24 et 31 Juillet et 7 - 14 - 21 et 28 Août 2020 de 17H à 21H

2 Soirées « Spécial Beignets râpés » animées par le groupe Black Birds :

Vendredis 7 et 28 Août 2020 de 17H à 21H



Les gestes barrières restent vivement recommandés.

Un sens de circulation est mis en place et du gel hydroalcoolique est à la disposition des visiteurs à 3 points différents du marché.

Le Centre aéré conjointement organisé par les **OMSCL de CHENIMENIL et DOCELLES**, a débuté, le 6 juillet dernier pour 4 semaines.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à : M. BONNET André, Directeur du centre aéré au 06.75.49.06.94 ou à la Mairie de Cheniménil au 03.29.33.20.23.

SERVICES

	Congés Été 2020	Jours et horaires habituels
<p>Secrétariat Mairie</p> <p>03.29.33.20.65 mairie.docelles@wanadoo.fr</p>	<p>Lundi 20 Juillet au Vendredi 31 Juillet inclus Mercredi 12 Août au Mardi 18 Août inclus</p>	<p>Lundi, Jeudi et Vendredi de 10H30 à 12H et de 16H30 à 18H30 Mardi de 10H30 à 12H Mercredi de 16H30 à 18H30</p>
<p>Bibliothèque</p>	<p>Lundi 20 Juillet au Mardi 18 Août inclus</p>	<p>Mercredi de 14H à 16H30 Vendredi de 16H30 à 18H30 Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) de 10H à 11H30</p>
<p>Agence postale</p>	<p>Lundi 17 Août au Samedi 22 Août inclus</p>	<p>Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9H à 12H Lundi de 14H à 18H</p>
<p>Maison France Services Docelles (MSAP)</p> <p>03.29.35.68.25 a.gremillet@cc-bruyeres.fr</p>	<p>Lundi 27 Juillet au Vendredi 1^{er} Août inclus La Maison France Services de BRUYERES reste joignable au 03.29.57.99.79 Selon les ouvertures suivantes : Lundi - Mercredi - Jeudi de 8H30 à 12H et de 13H à 17H Mardi de 8H30 à 12H et de 13H à 19H Vendredi de 13H à 17H</p>	<p>Lundi, Mardi et Jeudi de 9H à 11H20</p>
<p>Crèche associative multi-accueil « Le Parapluie des Petits »</p> <p>03.29.66.35.14 leparapluiedespetits@gmail.com</p>	<p>Du 24 Juillet 2020 au 23 Août 2020 inclus</p>	<p>Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 7h15 (sur demande 7h) à 18h30</p>

A NOTER

- **OMSCL Docelles**

Le samedi 26 juin dernier, les associations de DOCELLES étaient venues en nombre pour assister à l'assemblée générale de l'OMSCL, la dernière présidée par André Bonnet, qui laissait ainsi sa place après 11 ans d'un travail de tous les instants.

Après la revue morale et financière de l'année passée, **le nouveau comité directeur a été élu avec à la présidence Richard MICHEL, conseiller municipal.**

Le restant du Comité est ainsi composé comme suit :

HARMAND Pascal, Vice-président
BORNET Maryse, Trésorière
MOREL Emmanuelle, Secrétaire
MELLOUKI Eric
ALBISER Pascal
CLEMENT Jean-Claude
WOIRGNY Alain
DAELS Didier
TARANTOLA Christian
VALENCE Julien

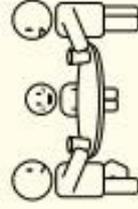
Vous souhaitez contacter l'OMSCL de Docelles, c'est simple : omscl.docelles@gmail.com

- **Comptes-rendus du Conseil Municipal**

Les comptes-rendus du Conseil Municipal après validation de la préfecture des Vosges, sont consultables sur le panneau d'affichage de la mairie.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.docelles.fr.

Info Coronavirus



C'est l'été mais le Covid-19 est toujours là !



Continuez à vous protéger et protéger votre entourage avec les gestes barrières

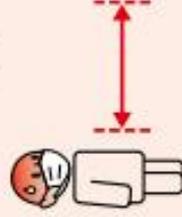
Lavez-vous les mains, portez un masque si besoin, limitez les contacts.



Si vous avez des signes de la maladie, ou quelqu'un de votre entourage, contactez un médecin ou le 15

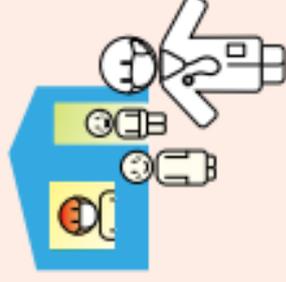


Il pourra vous proposer un test Covid.



Si vous avez le Covid, appliquez bien les gestes barrières et gardez vos distances.

Info Coronavirus



Le médecin vous aide à trouver une solution pour vous soigner et pour vos proches. Si besoin, vous pouvez être hébergé pendant la maladie (environ 2 semaines). Dans tous les cas, c'est vous qui décidez.

Le test et les hébergements sont gratuits.

Si vous avez le Covid, pourquoi en parler ?



Pour protéger votre famille et votre entourage. Ils pourront faire le test si besoin.



Le médecin est là pour vous soigner. Il n'y a pas de conséquences sur vos papiers, le logement, etc.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



gouvernement.fr/info-coronavirus



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

8 conseils pour appliquer les gestes barrières

Pour un repas avec des proches

- ✓ Se laver les mains avant de manger et avant toute activité (jeux de société...).
- ✓ Éviter de partager les plats et de goûter dans l'assiette du voisin !
- ✓ Penser à aérer régulièrement. C'est aussi l'occasion de prendre l'air, même chez soi.



Pour rendre visite à ses grands-parents

- ✓ Rester à distance autant que possible et porter un masque.
- ✓ Abandonner les bisous collants pour les bisous volants.

Pour une sortie entre amis

- ✓ À la plage, poser sa serviette à distance des autres personnes.
- ✓ En balade, en ville ou à la campagne : chacun sa gourde, chacun son sandwich !
- ✓ En soirée, prévoir un verre par personne et écrire son nom dessus pour éviter de se tromper.



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER



- 1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 2 Tousses et éternues dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.
- 3 Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.
- 4 Pour se saluer, pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.
- 5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 6 Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

FORTES *chaleurs*

.....

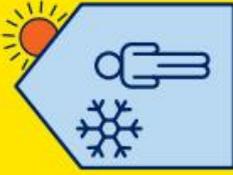
ADOPTÉZ

LES BONS GESTES

LES FORTES CHALEURS DOIVENT INVITER CHACUN À LA PLUS GRANDE PRUDENCE POUR EN LIMITER LES RISQUES, EN PARTICULIER LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

- personnes âgées de plus de 65 ans
- personnes handicapées ou malades à domicile
- personnes dépendantes
- femmes enceintes
- enfants

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fermez le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule



MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

Avant et pendant une activité dans la nature :

Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

Après une activité dans la nature :

J'inspecte soigneusement mon corps.

Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



ET

Utilisez un **tire-tique** :

glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET



Utilisez une **pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.



Santé
publique
France

NUISANCES & MALADIES

Ce qu'il faut savoir sur le moustique

Comment se protéger

Comment éviter sa prolifération



Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant ;
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Pour éliminer les larves de moustiques

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits détrituts ;
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter ;
- encombrants ;
- déchets verts.



Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- gouttières ;
- regards ;
- caniveaux et drainages.



Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- bidons d'eau ;
- citernes ;
- bassins.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies ;
- élaguer les arbres ;
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux ;
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) ;
- entretenir votre jardin.

Comment se protéger des piqûres ?

- J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée².
- Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes.
- Je porte des vêtements couvrants et amples.
- Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais.

RESTEZ CONNECTÉ à votre commune

Vous souhaitez être informé rapidement des actualités de DOCELLES, Vie publique, Vie associative, 2 outils sont à votre disposition :

- Le site de la mairie : www.docelles.fr
- L'application ILLIWAP :
https://station.illiwap.com/fr/public/docelles_88135



QRCode de la station



@88135

ET À VENIR...

Votre commune sur FACEBOOK

Nous vous en reparlerons PROCHAINEMENT !

Mairie de DOCELLES – 11 rue de la Libération – 88460 DOCELLES

☎ : 03.29.33.20.65 – mairie.docelles@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

